



# Commune de BEAULIEU S/ LOIRE

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 Janvier 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le vingt-sept Janvier à vingt heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DESBOIS Patrick, Maire.

**Etaient présents** : DESBOIS Patrick, RAPICAULT Michel, DESCHAMPS Céline, BELHOSTE Marie-Christine, POYAU Jean-Claude, MASSON Danièle, ANIEL André, TROCHET Michel, FERRY Jeanne, RICHIDE Pascal, SIGNORET Yannis, TROTTER Joëlle, LAURENT Elisabeth, MARTINET Nicolas.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés** : BERTRAND Isabelle, THIBAULT Alain, HAUTIN Bertrand

**Absents et excusés** :

**Absents** :

Madame DESCHAMPS Céline a été élue secrétaire de séance.

### **Approbation du compte-rendu de la séance précédente :**

Le compte-rendu de la séance du 2 Décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **2017-01 : DESIGNATION DU REPRESENTANT ET DE SON SUPPLEANT A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (C.L.E.C.T.) :**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, désigne Monsieur DESBOIS Patrick comme représentant de la commune de BEAULIEU SUR LOIRE au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes Berry Loire Puisaye et Monsieur RAPICAULT Michel comme son suppléant.

### **2017-02 : REPARTITION ACTIF/PASSIF ET TRESORERIE DU S.A.B.L. :**

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité la répartition de l'actif/passif et l'excédent.

### **2017-03 : APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE POUR INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS :**

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, approuve les termes du projet de convention pour l'instruction des demandes d'autorisations relatives à l'occupation et à l'utilisation des sols entre la commune et la communauté de communes Berry Loire Puisaye et autorise le Maire à signer ce projet. Il fixe au 1<sup>er</sup> janvier 2017 la date d'entrée en vigueur de cette convention.

### **2017-04 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT COMMUNAL : ACHAT D'UN TRACTEUR**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de remplacement du tracteur, pour un montant de 57 300 euros H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL sollicite une aide financière auprès du conseil départemental au titre du fonds d'aide à l'équipement communal et adopte le projet présenté.

### **2017-05 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT COMMUNAL : ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de remplacement de certains luminaires et la mise en sécurité de certains ensembles d'éclairage, pour un montant de 39 000 euros H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL sollicite une aide financière auprès du conseil départemental au titre du fonds d'aide à l'équipement communal et adopte le projet présenté.

**2017-06 : PROJET D'ACQUISITION D'UNE FAUCHEUSE DEBROUSSAILLEUSE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE DU PAYS DU GIENNOIS DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE « ZERO PHYTO »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition d'une faucheuse débroussailleuse dans le cadre de la démarche zéro phyto, pour un montant de 27 000 euros H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL sollicite de la Région Centre au titre du contrat régional de solidarité territoriale du pays du giennois une aide financière pour l'acquisition d'une faucheuse débroussailleuse.

**2017-07 : APPROBATION DU PROJET ABRICYCLO / DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL REGIONAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet « abricyclo » indispensable à l'accueil des touristes lié à la Loire à Vélo sur le camping.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL sollicite auprès du conseil régional au titre de l'appel à projets « abricyclo » une aide financière pour la création de deux abris.

**2017-08 : PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, décide la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.

**2017-09 : PERSONNEL COMMUNAL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire expose que suite à la création du poste d'adjoint administratif il est obligatoire de mettre à jour le tableau des effectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve les modifications apportées.

**2017-10 : CCAS CAISSE DES ECOLES / REMPLACEMENT D'UN MEMBRE TITULAIRE :**

Suite à la démission de Madame RIAUD Florence, conseillère municipale, membre du CCAS et de la CAISSE DES ECOLES, il est souhaitable de procéder à son remplacement.

LE CONSEIL MUNICIPAL accepte la désignation de Monsieur RICHIDE Pascal en qualité de membre au sein de la caisse des écoles et de Madame DESCHAMPS Céline en qualité de membre du CCAS.

**2017-11 : CIMETIERE – RETROCESSION D'UNE CONCESSION PERPETUELLE A LA COMMUNE :**

Monsieur le Maire expose au conseil la demande de la famille MONTAGU/BUISSON qui souhaite rétrocéder une concession perpétuelle achetée en 1966.

Les termes de la rétrocession doivent être déterminés par le conseil municipal déduction faite du reversement au CCAS.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité accepte la rétrocession de ladite concession perpétuelle à titre gracieux.

**2017-12 : CREATION D'UNE RÉGIE PHOTOCOPIES A L'AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Suite à la dissolution de l'office de tourisme qui avait repris la régie des photocopies, il est nécessaire de remettre en place cette régie.

Monsieur le Maire propose d'instituer à nouveau celle-ci à l'Agence Postale Communale et demande au conseil de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL décide la création de cette régie dans les conditions habituelles.

**2017-13 : AVENANT AU BAIL DE L'EPICERIE**

Monsieur ABIB n'ayant pas transmis sa demande par écrit, cette délibération est ajournée.

**2017-14 : AVIS SUR LE TRANSFERT DU DROIT DE PREEMPTION VERS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE**

LE CONSEIL MUNICIPAL accepte la délégation du droit de préemption urbain de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye.

## **AFFAIRES DIVERSES :**

1) Monsieur le Maire fait part de plusieurs courriers de remerciements pour les cadeaux de Noël offerts aux agents retraités ainsi que les cadeaux du CCAS.

2) Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les conseillers ou conseillères peuvent toujours être candidat(es) pour chaque commission créée à la Communauté de Communes.

Monsieur ANIEL André signale que même si la personne est absente aux réunions, un compte rendu lui sera transmis. Les postes sont toujours ouverts et la présence bellocéenne est souhaitée.

Monsieur TROCHET Michel est étonné des résultats des vice-présidences de chaque commission, surpris par la non représentation de la commune.

Madame MASSON Danièle demande le lieu des réunions de ces commissions. Madame DESCHAMPS Céline précise qu'elles se situeront sur BRIARE et CHATILLON SUR LOIRE.

Monsieur RICHIDE Pascal souhaite savoir si le nombre de personnes est limité. Aucune limite, signale Madame DESCHAMPS Céline.

Monsieur le Maire rappelle l'importance d'être représenté dans chaque commission. Madame BELHOSTE Marie-Christine énumère celles-ci.

3) Madame DESCHAMPS Céline signale que Monsieur BERTRAND, président de la communauté de communes, lors du conseil communautaire du 19 janvier dernier a défendu le projet des « restos du cœur » de Bonny sur Loire.

4) Monsieur SIGNORET Yannis demande des explications sur l'organisation des inscriptions pour le vide grenier des associations de juillet 2017, il évoque la possibilité de créer une régie municipale. Madame DESCHAMPS Céline décline cette possibilité.

Monsieur DESBOIS Patrick relate qu'il n'a pas eu de demande écrite de la part du Président du Comité des Fêtes afin d'organiser les réservations et l'enregistrement des participants en Mairie. En tout état de cause, la participation de la Commune, au vu de la restructuration du service administratif, est impossible pour une aide à l'organisation du vide grenier. Cependant le matériel et le personnel du service technique seront mis à disposition.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire déclare la séance close à 21H16.

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

Patrick DESBOIS